



Paris, le 21 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

DÉCLARATION COMMUNE DE DIDIER REYNDERS, COMMISSAIRE EUROPÉEN A LA JUSTICE ET DE ÉRIC DUPOND-MORETTI, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE RELATIVE AU 116 006, NUMERO EUROPÉEN UNIQUE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION DES VICTIMES

A l'occasion de la journée européenne des victimes, le 22 février, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, président du Conseil des ministres de la Justice de l'Union européenne et Didier Reynders, commissaire européen à la Justice appellent tous les États membres à déployer et promouvoir le 116 006, numéro européen de prise en charge et d'orientation de toutes les victimes.

Depuis le 30 novembre 2009, le numéro téléphonique **116 006 est dédié aux victimes de délits sur tout le territoire européen**. Treize États membres ont ainsi déployé cet ambitieux dispositif permettant l'orientation et l'information de ces victimes.

« Le 116 006 doit permettre à tous les européens, s'ils sont malheureusement victimes dans un autre pays de l'Union Européenne, de bénéficier rapidement et efficacement du soutien dont ils ont besoin. J'invite le maximum d'États membres à l'adopter » a déclaré **Éric Dupond-Moretti**, garde des Sceaux, ministre de la Justice, président du Conseil des ministres de la Justice de l'Union européenne à l'occasion de la journée européenne des victimes.

« Au sein de l'Union européenne, nous disposons d'un cadre solide pour les droits des victimes. Il est cependant important que toutes les victimes puissent bénéficier pleinement de l'accompagnement qui leur est disponible. Le numéro 116 006 est outil de soutien utile à cet égard. Il doit devenir une référence européenne. Je me joins à l'appel du ministre Éric Dupond-Moretti, afin d'encourager tous les États membres à adopter ce numéro » a déclaré **Didier Reynders**, Commissaire européen chargé de la Justice.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15
secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

La Présidence du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne souhaitent rappeler le succès de ce dispositif.

Le 116 006 assure, grâce à des professionnels formés, une première information et prise en charge de **toutes les victimes qui en expriment le besoin de façon anonyme et confidentielle, en matières sociale, juridique et psychologique, avant, pendant et après le temps de la justice.**

Éric Dupond-Moretti et Didier Reynders invitent tous les États membres à se saisir du 116 006 au service de leurs citoyens, convaincus qu'il est **un outil nécessaire à l'information et la prise en charge des victimes.**

Un numéro unique permet en effet à tous les européens victimes d'une infraction pénale, quel que soit le lieu où celle-ci a lieu, d'accéder facilement à un service d'appui et de soutien. Il permet, pour des victimes originaires d'un autre État membre, d'identifier facilement et rapidement l'aide à laquelle elles peuvent recourir. L'harmonisation des numéros d'urgence à travers l'Union européenne, dont le 116 006, participe en outre directement du **sentiment d'appartenance à l'Union européenne, l'un des trois piliers de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.**

Ainsi, la France, en tant que présidente du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne appellent tous les États membre à faire du 116 006 **un numéro réflexe pour tous les Européens et à rendre ce service disponible partout dans l'Union.**